

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
POUR LYON et le DÉPARTEMENT du RHONE :
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim.
25 centimes le numéro.
Prix des Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 14 février 1842.

Paris, le 12 février 1842.

La discussion sur la proposition de M. Ganneron s'est terminée hier à six heures du soir ; à sept heures, M. le président a proclamé le résultat du scrutin sur cette proposition. En voici le résultat :

Nombre des votants.....	388
Majorité absolue.....	194
Boules blanches.....	190
Boules noires.....	198

Le ministère, pour mettre plus à l'aise certaines consciences qui, si elles avaient dû voter publiquement, auraient été fort embarrassées pour mettre d'accord leur vote et leurs engagements antérieurs vis-à-vis des électeurs, avait fait demander le scrutin secret par vingt des siens. La démarche de ces députés, dans une circonstance où la franchise était le premier devoir, est trop significative pour que leurs noms ne soient pas mis en évidence et signalés aux électeurs. Ce sont : MM. François Delessert, de Montépin, Fould, Muret de Bord, Martel, de Bussières, Harlé, Joseph Périer, Chassiron, Duval de Fraville, de Marmier, Esnault, Laurens-Humblot, Ragué-Lépine, Anisson-Duperron, Barsalon, de Tilly, Hennezy, Jacques Lefebvre et Durand de Corbiac.

Malgré l'avantage que les mystères du scrutin secret devaient lui donner sur ses adversaires, le ministère n'a obtenu qu'une majorité absolue de 4 voix, dont nous allons en très-peu de mots faire ressortir toute l'insignifiance.

Cinq ministres députés ont pris part au vote ; ce sont leurs voix qui ont fait l'appoint dont ils avaient besoin pour ne pas voir la majorité leur échapper.

Les trente-deux députés que la proposition devait atteindre, si elle avait été adoptée, n'ont pas cru devoir s'abstenir, bien que la délicatesse leur fit en quelque sorte la loi de ne pas être jugés dans leur propre cause. Parmi eux, il en est vingt-six qui ont voté contre la proposition.

Quatorze députés favorables à la proposition, et qu'on avait vus à la tribune pendant la séance, ne s'y trouvaient plus au moment du vote. Ils s'en étaient allés, croyant que le vote n'aurait pas lieu dans la soirée. Leur négligence a eu de tels résultats que nous croyons ne leur infliger qu'une peine très-indulgente en signalant leurs noms aux électeurs. Ce sont MM. d'Herbert, Marchand, Lafitte, d'Hérembault, Charlemagne, Tourangin-Silas, Tribert, Ernest Girardin, Billaudel, de la Bourdonnaye, de Gras-Préville, Leyraud, de Lospinasse et Alban de Villeneuve.

Parmi ces députés, nous n'en connaissons qu'un seul dont l'absence puisse être excusée : c'est l'honorable M. Lafitte qui s'est trouvé tellement indisposé qu'il lui a été impossible de rester jusqu'à la fin de la séance.

Ajoutons enfin que dix-huit députés de l'opposition étaient absents par congé, par maladie ou par toute autre raison. Ce sont MM. Armand (du Pas-de-Calais), Berville, Boyer-Peyreleau, Chabrol de Volvic, Claudel, Delheil, Dugabé, Fargues, Faure-Dère, Las Cases père, Lescot de la Milandrie, Martin (de Strasbourg), Mercier, Moulin de Bord, Pfligger, de Saintenac, Saubat, de Vallon. Ces dix-huit noms, les quatorze que nous avons précédemment cités et les 190 voix qui, dans le scrutin d'hier, se sont prononcées pour la prise en considération, forment une minorité de 222 voix contre le ministère, c'est-à-dire la minorité la plus considérable qu'un cabinet ait vue s'élever contre lui depuis fort longtemps.

En présence d'une telle situation, que fera le ministère ? C'est ce que naturellement tout le monde se demandera. Si M. Guizot a quelque sentiment de sa dignité personnelle, nous croyons qu'il n'a que deux partis à prendre, et qu'à l'heure qu'il est il doit déjà avoir fait son choix. Un ministère qui n'a qu'une majorité aussi douteuse ne saurait réparer devant une chambre où ses adversaires sont presque aussi nombreux que ses amis ; en pareil cas, l'on soumet sa politique au pays ou l'on se retire. Nous saurons aujourd'hui laquelle de ces deux résolutions a été prise par M. Guizot.

Le cabinet était loin de s'attendre au résultat d'hier. Pendant qu'on procédait au scrutin, ses amis disaient qu'il aurait au moins une majorité de cinquante voix. S'il se fût douté de ce qui allait arriver, il se serait bien gardé de demander qu'on mit fin à la discussion et qu'on allât aux voix. Il aurait cherché à gagner du temps ; car du temps que l'on gagne, quand on est ministre, ce sont des voix que l'on attire à soi.

Mais quelques hommes des centres avaient donné de très bruyantes marques d'approbation aux paroles de MM. Villemain et Duchâtel, et le ministère s'est persuadé qu'il n'avait rien à redouter.

Pendant qu'on proclamait le scrutin, M. Guizot était debout. Quand il a entendu le chiffre de la minorité, il est retombé sur son banc ; il paraissait accablé.

A la sortie de la séance, nous avons entendu plusieurs amis du cabinet déclarer qu'ils considéraient le ministère comme renversé.

La proposition Ganneron était à coup sûr ce qu'il y avait de plus anodin au monde. Elle n'empêchait pas les élections de clocher, qui font tant de mal au pays, causent tant de tiraillements et font avorter tant de grandes entreprises. C'était seulement un palliatif, et l'opposition de la gauche ou de l'extrême gauche l'acceptait comme un pis-aller. Nous comprenons parfaitement cette indulgence. Qui veut le plus, veut le moins. Qui veut la dissolution des énormes abus qui s'élèvent de toutes parts comme de hautes murailles, doit consentir à la brèche la moins apparente. Savez-vous qu'après tout ce n'était pas une petite entreprise de proposer à une chambre de déclarer elle-même ceci : Je ne fais pas bien les affaires du pays parce que ma majorité cède aux injonctions ou du moins aux influences de l'administration. Je suis impuissant parce que je n'agis pas dans mon entière liberté. Je suis livrée aux intrigues des ministres, aux séductions de toutes sortes, à l'amour des honneurs et des rubans, aux menaces du pouvoir dirigeant. L'indépendance de mon personnel est menacée ; je vais sacrifier une partie de ce personnel pour sauver le reste. Tel est le sens de la proposition, quel que soit celui qu'on présente pour la repousser ou pour l'appuyer.

Nous avons suivi les débats avec attention, et nous avons reconnu qu'ils étaient, non pas insignifiants, mais dépourvus d'idées neuves. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que la question s'est vulgarisée, que le mal est connu de tout le monde, et qu'il n'y a plus rien à dire à ce sujet ? C'est une bonne fortune quelquefois qu'une discussion ennuyeuse : elle prouve que toutes les faces du débat sont explorées, que l'affaire est arrivée à sa maturité, et que l'opinion n'a plus qu'à se prononcer. Si maintenant vous faites la part des privilèges, si vous tenez compte des positions acquises, des personnalités qui vont combattre *pro aris et foris*, et si vous songez à l'influence qu'exerce un ministère qui a mis la vanité à l'ordre du jour, vous reconnaîtrez qu'il a fallu quelque vigueur à une assemblée de monopole pour mettre 190 boules blanches dans l'urne sur 388 votants, et qu'un ministère qui triomphe de 4 voix, quand il a cinq boules à jeter au scrutin, est un ministère perdu.

Nous n'avons pas à faire l'analyse de ce débat ; il a été court et s'est traîné sur des lieux-communs ou sur des hérésies qu'on a depuis longtemps réfutées. La presse, que le parlement jalouse avec tant d'opiniâtreté, avait publié une foule d'articles qui valent mieux que le meilleur des discours prononcés le 10 et le 11 de ce mois.

M. Liadières a été moins amusant que dans ses bons jours ; M. Gauguier a montré le même bon sens, revêtu d'une forme malheureuse. M. Gauguier est un honnête homme, et nous souhaitons le même titre aux membres du centre qui rient à ses discours. Il entend autour de lui les plaintes qui s'élèvent de tous côtés sur la marche des affaires : corruption, budget énorme, poltronnerie en face de l'étranger, voilà les mots qui sortent de la bouche du peuple. M. Gauguier les recueille et les reproduit à sa manière. Il est moins beau parler que M. Villemain, il s'entend moins bien que lui à polir une phrase ; mais M. Gauguier suit la ligne droite. Depuis douze ans, il poursuit la même idée et signale à chaque session le mal profond que fait au gouvernement représentatif la foule des fonctionnaires et des ambitieux qui font invasion dans la chambre pour mendier des places.

La prise en considération a échoué à quatre voix de majorité ; si c'est une victoire, elle est bien faible, et deux ou trois triomphes de cette espèce suffisent pour tuer moralement un cabinet.

Dependant ne nous félicitons pas trop vivement ; ce cabinet peut durer plusieurs semaines, plusieurs mois encore, parce que la chambre est divisée et n'ose pas prendre une résolution. ***

Paris, le 12 février 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

A la chambre des députés, toutes les conversations de la salle des conférences ont roulé, cet après-midi, sur le résultat du scrutin d'hier et sur les conséquences qu'il devait avoir pour le ministère. Les amis comme les adversaires du cabinet reconnaissent que ce scrutin était pour lui une véritable défaite ; mais

personne n'affirmait qu'il apprécierait ainsi sa position et qu'il se ferait lui-même justice.

MM. Guizot, Duchâtel, Martin (du Nord) et Humann ont paru un instant à la séance qui a été fort courte et fort insignifiante, car les préoccupations de l'assemblée étaient ailleurs ; ces quatre ministres étaient fort tristes.

Personne ne doute que la proposition de M. Ducos ne soit prise en considération. On disait même que le ministère, malgré ses précédentes déclarations, ne s'y opposerait pas, persuadé qu'il était que ce serait une tentative inutile.

Les fonctionnaires-députés dont l'existence a été mise en question pendant ces deux derniers jours étaient en général fort embarrassés ; un très-petit nombre de leurs collègues leur adressait la parole : on aurait dit qu'on les considérait déjà comme exclus, malgré le vote qui légalement les a sauvés.

Le pays connaîtra les noms des députés qui ont voté pour la prise en considération de la proposition Ganneron ; il ne manque plus que quinze noms à la liste des 190. Il faut espérer qu'on les découvrira.

— Les bureaux de la chambre, qui n'avaient pas encore nommé leurs commissaires du budget, ont terminé aujourd'hui cette opération. Ont été nommés : MM. Ducos et Lacrosse, de l'Espèc et Darblay, Desmousseaux de Givré et Legrand (de l'Oise).

On dit que les travaux de la commission du budget doivent être poussés très-activement, afin que le rapport puisse être présenté à la chambre au plus tard vers le 25 mars. Le ministère, s'il résiste à tous les embarras de sa position, se propose d'obtenir le vote du budget aussitôt qu'il le pourra, et de renvoyer ensuite les députés dans leurs départements.

— Le bruit courait cet après-midi à la chambre que l'honorable M. Gauguier avait demandé satisfaction à M. Emile de Girardin à propos d'un article publié par la *Presse*, et dans lequel M. Gauguier avait cru voir des personnalités injurieuses pour lui. On ajoutait que M. de Girardin, après avoir pris l'avis de ses amis politiques, avait refusé la satisfaction qui lui était demandée.

— La chambre discutera lundi prochain la proposition de M. Ducos sur l'adjonction des capacités. Personne ne met en doute que cette proposition ne soit prise en considération. Si les ministres conservent leurs portefeuilles, il est probable qu'ils poseront la question un peu moins fièrement, et qu'ils ne courront pas la chance d'une défaite qu'on peut dès à présent considérer comme certaine, s'ils engagent la lutte.

Il reste à savoir s'ils peuvent se dispenser d'engager cette lutte, après avoir déclaré à tous leurs amis qu'ils étaient décidés à faire de la prise en considération des deux propositions des questions de cabinet. MM. Odilon Barrot et Thiers étaient prêts à prendre la parole dans la discussion d'hier, si l'occasion s'en était présentée. Ils sont résolus à parler dans la question des capacités.

— L'affaire de M. Auguste Luchet, à qui un procès est intenté pour un roman qui a pour titre : *Une Famille sans nom*, a été appelée aujourd'hui en cour d'assises.

Le défenseur de M. Luchet, M^e Favre, ayant écrit à M. le président qu'il était retenu à Rouen, l'affaire a été renvoyée à une prochaine session.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 FÉVRIER.

Le vote de la chambre d'hier a été regardé comme un échec reçu par le ministère, et il a été le motif de la légère baisse d'aujourd'hui. La rente a été offerte avant l'ouverture à 80 27 1/2 et 25, et elle a ouvert au parquet à ce dernier prix.

Pendant toute la bourse, la rente est restée flottante à 80 20 ; on a fait 80 15, mais au parquet seulement. Le dernier cours au parquet et dans la coulisse a été 80 20.

FEUILLETON DU CENSEUR.

RAZZIAS.

C'est hier, par un beau soleil de février, que le Carnaval de 1842 a rendu l'âme. Nous ne disons pas l'esprit, et pour cause. Trouvez donc, en effet, une toute petite place pour de spirituelles saillies, de mordantes épigrammes, de fins quolibets, au milieu de cet infernal tohu-bohu d'Arlequins, de Pierrots, de Roberts Macaires, de Bilboquets, de chards, de pairs de France, de marquis, de débardeurs de toutes couleurs et de tous sexes, hurlant, vociférant, à grands renforts de poumons, et quels poumons ! un argot d'un cynisme révoltant et sentant le bagne, sa primitive patrie.

Autrefois le Carnaval était un bon et franc vif, ayant le teint haut et couleur, le jarret souple et légèrement aviné, courant à travers les rues, heureux de vivre, et dépensant en un seul jour assez d'esprit pour défrayer, au besoin, cent académies de province.

Aujourd'hui vous le reconnaîtrez à peine. Vous voyez bien ce Pailasse, sautant et gambadant d'une façon assez lourde, et voulant, à toute force, paraître joyeux et spirituel. Hélas ! il n'est plus que l'ombre de lui-même ; c'est actuellement un entrepreneur de trottoirs : le bitume et l'asphalte ont déteint sur lui. Il appelle Arlequin qui court après un maigre Pierrot : ces deux masques viennent d'apprendre que deux de leurs amis, un agent de change et un notaire, gagnent à l'instant la frontière. Ils désirent les suivre pour partager... leur malheur. Et si vous interrogez ce sombre débardeur ou ce ture flegmatique, l'un et l'autre vous diront qu'ils sont préoccupés d'opérations plus ou moins financières, de banques paternelles, éternelles et sempiternelles.

Quant à ce Robert Macaire en haillons et à ses intimes amis Bertrand et Bilboquet, ils méditent, à coup sûr, une compagnie générale d'assurances contre les rhumes de cerveau, la chute des cheveux et les rides des femmes affligées de leur quarantième année. Eh quoi ! parmi cette foule compacte et travestie, vous ne pouvez trouver votre ancien vif, votre bon gros joufflu de Carnaval, et, en son lieu et place, il vous faut cuirasses de sauvages qui prennent leur rôle au sérieux, des templiers en chemises, mais non d'une entière blancheur, le tout suivi d'une longue file de calèches, de chars-à-banc, de charrettes, de chevaux plus ou moins couronnés, volturant, traînant, portant notre aristocratie financière et

commerciale, et le tout, hommes, femmes et chevaux, avec des visages ennuyés, sévères, préoccupés, ni plus ni moins que s'ils venaient d'enterrer leur dernière joie, leurs plus chères illusions. Ah ! par grâce, Carnaval mon ami, si c'est toi que je retrouve ainsi déguisé en croque-mort, quitte au plus vite cette triste allure et cesse cette maussade plaisanterie, car vraiment tu n'es guère amusant.

Mais aussi pourquoi diable es-tu allé te jeter à corps perdu dans des agiotages de tous genres ! En vérité, tu deviens trop ambitieux ; de là, ton air soucieux et rêveur, bien que tu te battes les flancs pour faire croire à ta gaieté et à ta bonne humeur.

J'espérais vraiment te rencontrer encore, jeune de cœur et d'esprit, à ces bals mystérieux que nous courions naguère ensemble. Quelles délicieuses intrigues, quelles douces causeries, quelles piquantes conversations nous recontraînâmes parfois ! Ces anges ou ces démons, vêtus de noir et de rose, avec lesquels nous perdions en des propos sans fin et assez embrouillés pour vous mettre un mois durant l'esprit à la torture ; ces êtres, dis-je, étaient de fort bonne compagnie, n'écorchaient point trop le français et connaissaient leur grand monde à ravir.

C'est donc dans l'espoir de rencontrer semblables petits bonheurs que j'ai couru dernièrement toutes nos fêtes orientales. Oh ! pour lors, je suis tombé de surprises en surprises, et j'ai été vraiment fort long-temps avant de pouvoir m'orienter en pareil pays.

Les animaux se sont mis de la partie. Ici, c'est un cheval limousin, enté sur arabe, qui est l'objet de toutes les conversations ; adieu les doux propos, adieu les promesses quelque peu sentimentales avec d'élegants dominos : chacun a bien d'autres choses en tête ! Un cheval en loterie, dans un bal masqué, c'est microbolant ! « Je veux voir le cheval ! qu'on m'apporte le cheval ! » Quelque lion que vous soyez, lutez donc d'effet avec pareil animal. Je comptais sur les plaisirs d'un bal, on m'a servi une séance en miniature du Jockey-Club. Comme la concurrence, en fait de bals, dégénère ici en espèce de *faris*, je m'attendais à voir quelque entrepreneur mettre en loterie au moins un éléphant. On a donné la préférence à l'âne. Vous dire les à-propos spirituels et délicats dont cet excellent animal a été l'objet, je ne le pourrais, à moins de mettre à contribution tous les *ana* passés et présents. Grâce à cet âne, on a vu les danseurs les plus simples déployer un esprit charmant ; les danseuses les plus naïves avaient presque des réponses ingénieuses. Nous ignorions encore que l'âne, que M. de Buffon met à tort au rang des bœtiens, eût un rayonnement intellectuel aussi puissant. Il faut espérer que ce précédent ne sera point sans influence sur l'avenir de nos fêtes. M. Carême disait : « Pour faire un civet, prenez un

lièvre. » Nous, nous dirons : « Pour faire une fête amusante, prenez un âne. »

O Bilboquet ! génie vaste, profond comme la nature, c'est à toi que doit revenir l'honneur de ces importantes découvertes. Pourquoi, par modestie, te tenir dans l'ombre et ne point placarder ton nom au grand jour ? Malgré toi, j'ai reconnu dans ces affiches monstres et phénoménales qui se pavent sur les murs de nos rues ton large style à la façon des grands maîtres, tes impressions pittoresques, ton imagination impétueuse et vagabonde. A toi ces fantastiques illuminations de cent mille millions de becs de gaz, à rendre le soleil jaloux et à lui donner fantaisie de rester couché quarante-huit heures de suite ! A toi ces pluies de feu ! A toi ces vastes salles chauffées par la clarté des bougies, moyen économique s'il en fut, et que nous recommandons à la maison Adam Kisielewski et compagnie ! A toi enfin l'invention de ces quatre-vingts tambours en gardes-françaises, qui certes ne battent pas ta moins belle charge ! Protée moderne, immense Bilboquet, que n'inventerais-tu pas ? Il est fâcheux vraiment que la banque de France soit inventée, ainsi qu'une multitude de banques plus ou moins sérieuses : ce sont là autant d'idées qu'on t'a volées.

Vainement me diras-tu, cher Bilboquet, que tu n'as guère mis la main dans les plaisirs de ce carnaval ; je ne te croirai pas. En effet, je n'ai rencontré, comme gérants responsables de nos fêtes turco-orientales-fantastiques, qu'un apothicaire, un tailleur et un afficheur. Certes, si tu n'eusses soufflé quelques-unes de tes idées à ces messieurs, jamais leur imagination ne se fût élevée à inventer le moindre petit cheval ou le moindre petit âne en loterie. L'apothicaire dont nous parlons pourra peut-être un jour perfectionner le remède Leroy ; ce n'est point à ce tailleur qu'est due l'invention des chemises à sous-pieds ; quant à l'afficheur, il n'a encore découvert que l'homme-affiche, procédé peu décent qui couvre nos murs et qui tend à faire passer l'homme en chemise pour le plus monstrueux des animaux.

Tu vois donc bien, trop modeste Bilboquet, que ces novices entrepreneurs de plaisirs ne sont tout au plus que tes élèves et que c'est à toi seul que les Lyonnais doivent des actions de grâces ; et si, par hasard, tu leur dois quelque chose, tu es libre de l'oublier.

Adieu, moderne Carnaval, que ton âme repose en paix jusqu'à l'an de grâce 1843 ; mais fais en sorte, au jour de ta résurrection, de dépouiller le vieil homme pour revêtir un homme jeune, aimable, spirituel, qui ne soit point trop versé dans l'agiotage, qui se défasse de cet argot des banquistes de toutes sortes, et qui compréne enfin le véritable génie de la gaieté française, que l'on semble vouloir étouffer sous le bruit des tam-

Cinq 0/0. 119 10.—Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 103 00.—Trois 0/0, 80 05. — Banque, 3390 00. — Obligations de Paris, 1277 50. — Naples, 106 75.— Dette active d'Espagne, 25 5/8. — Etats Romains, 104 1/4.— Cinq 0/0 belge, 104 7/8.— Trois 0/0 belge, 00 00.— Banque belge, 810 00. — Caisse Lafitte, 5032 50, 1025 00.—Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 11 février.

M. DE LARGY : L'illustre orateur qui descend de la tribune m'a imposé une rude tâche. J'aurais été tenté de la décliner, si les faiblesses de l'amour-propre ne devaient pas s'effacer devant les devoirs du citoyen. M. de Lamartine ne se dissimule pas plus que nous le mal qui a frappé tant et de si bons esprits; mais il trouve le remède que nous voulons lui opposer injuste et mesquin. Je reconnais avec lui qu'un article de loi est impuissant à réformer les mœurs; mais M. de Lamartine conviendrait aussi que le devoir du législateur est de travailler à réprimer les tendances d'un pays. Les lois ne font pas tout; mais elles préparent, elles atténuent, elles corrigent, et c'est le but de la proposition qui vous est faite.

Nous sommes sortis des conditions du véritable gouvernement représentatif; la présence d'un trop grand nombre de fonctionnaires dans la chambre a produit cette situation. Les fonctionnaires ont, par la nature même des choses, des habitudes qui ne sont pas celles des hommes politiques; pour eux, le pouvoir est un à travers ses modifications successives; quels que soient les ministres, le pouvoir reste, et tant qu'un cabinet reste dans certaines limites, ils l'appuient. La situation des fonctionnaires n'a donc pas toujours quelque chose de suffisamment net; la disposition d'esprit et les habitudes des fonctionnaires font qu'il y a plusieurs majorités possibles dans une même chambre; et plusieurs majorités, c'est comme s'il n'y en avait pas du tout.

Au centre : Oh! oh!

M. DE LARGY : En 1838, M. le comte Molé signalait comme un grand péril la formation de majorités factices, soit pour maintenir, soit pour renverser un ministère. M. le ministre de l'instruction publique disait il y a quelques années : Le fonctionnaire public qui accepte une place du gouvernement se constitue par cela même en état de bons rapports, de sympathie, de déférence fréquente envers le gouvernement.

M. VILLEMARIN : Je demande la parole.

M. DE LARGY : La loi de septembre 1830 avait cru poser une barrière suffisante contre l'invasion des fonctionnaires publics dans la chambre; mais l'effet en est devenu illusoire. La loi électorale de 1831 est venue; en abaissant le cens, elle a donné, je le veux, un gage à l'esprit démocratique; mais elle a tellement localisé l'élection qu'elle nous a enlevé d'une main ce qu'elle nous accordait de l'autre. Les députés promus ne trouvent plus devant les collèges des juges, mais des amis reconnaissants. L'élection a donc perdu le caractère politique; l'esprit administratif, qui en est fort différent, domine, et le contrôle des élections ne suffit pas. Ce principe tend à prouver que l'homme le plus capable de faire les affaires d'un département à la chambre, c'est le préfet du département.

La proposition de M. Ganneron nous laisse encore bien loin de la jurisprudence anglaise. En 1702 un bill interdisait l'entrée de la chambre des communes à tous les serviteurs de la couronne; en 1706 on réduisit les incompatibilités, mais on imposa la condition de la réélection; en 1745 on étendit sans mesure le cercle des incompatibilités; et, enfin, il y a aujourd'hui 166 ordres de fonctions qui ferment l'entrée de la chambre des communes.

On dit que l'électeur est souverain, cela est vrai; mais l'édifice électoral a été élevé de main d'homme, n'est-il pas permis à l'auteur de réaménager son œuvre? On nous a fait un pays légal, ne pouvons-nous pas modifier la légalité? (Très-bien!)

Prenons-y garde; l'esprit électoral a disparu; le localisme, l'irresponsabilité, l'individualisme, voilà les tendances actuelles du corps électoral; et je crois que déjà, dans l'opinion des peuples, la chambre n'occupe pas aujourd'hui la place qu'elle avait il y a trois ans.

Je vous ai signalé le mal; à ce mal il y a un remède : c'est la réforme électorale.

Au centre : Ah! ah!

M. DE LARGY : Vous n'en voulez pas.

Au centre : Oh! non! non!

M. DE LARGY : Acceptez au moins la réforme parlementaire... (Rires aux extrémités. — Marqués d'honneur au centre.) Dérivez le mal, puisque vous ne voulez pas le guérir. Songez-y bien, il ne faut pas que les institutions soient des mensonges : en définitive, il s'agit de savoir si la représentation appartient au pays ou au pouvoir. La réponse ne peut être douteuse et je vote pour la proposition. (Très-bien! très-bien!)

M. VILLEMARIN commence par s'étonner que dans un pays où c'est l'imagination surtout qui domine, on croie devoir prendre tant de précautions pour prévenir un ordre d'influences secondaires qui ne sera jamais sa première puissance et n'aura jamais la première action dans le pays.

C'est au nom et comme membre du gouvernement que je repousse la proposition.

M. DE RÉMUSAT : Je ne viens parler à la chambre que de la proposition de M. Ganneron, car jusqu'à présent, et surtout de la part de ceux qui l'attaquent, nous avons entendu beaucoup de choses qui s'adressent à d'autres opinions qu'à celle exprimée dans la proposition de M. Ganneron. (C'est vrai!)

Nous avons besoin, je l'avoue, d'une grande liberté; mais toutes les assemblées ont permis qu'on parlât d'elles-mêmes en leur présence. Le parlement d'Angleterre a permis autrefois qu'on parlât devant lui un langage que je n'ai certes pas l'intention de vous adresser. Je remercie donc l'honorable M. de Lamartine d'avoir rendu à ce débat sa liberté, un peu menacée dans les précédentes séances; vous vous le rappelez, en effet, on a accusé les partisans de la proposition de n'être pas sincères, de faire un

bour, des grosses caisses, des trombones, des hennissements de chevaux bêtards et des braiements anti-harmoniques de l'âne.

Nous avons peu de choses à dire des bals officiels de nos autorités civiles et militaires; ils n'ont offert ni plus de gaieté ni plus d'excentricité que par le passé. Peu de jeunes femmes d'une beauté remarquable se sont montrées sur l'horizon; l'ancien escadron volant a encore en cet hiver tous les honneurs des grands assauts. Seulement leurs berrêts pyramidaux, leurs plumes monstres et leurs diamants qui datent de l'Empire auraient besoin d'être remontés ou renouvelés; ils accusent déjà bien des galops étourdissants, bien des walses enivrantes. Il en est plusieurs de ces intrépides danseuses, et chacun pourrait les nommer, pour lesquelles l'heure de la retraite a sonné au dernier bal de la préfecture.

Et c'est un triste spectacle, en vérité, qu'une lionne, jadis belle, tombant ainsi au champ d'honneur! Ses yeux sont ternes, son sourire a une mélancolie mêlée de colère; elle cherche du regard dans la foule les lions dont elle a fait autrefois la réputation et la gloire, et qui, à cette heure, adorent les astres nouveaux qui commencent à luire. A sa poitrine haletante, on comprend qu'il se livre en son cœur une terrible lutte, celle de la jeunesse du cœur et de la fuite de la jeunesse; elle a encore conscience de sa force morale, et elle serait prête à recommencer bien des éducations mondaines à de jeunes cœurs de dix-huit à vingt ans, si ces jeunes cœurs ne semblaient la fuir, comme effrayés d'une aussi grande expérience en robe de velours et en berrêt. Un cercle vide se fait graduellement autour d'elle; peu à peu la terreur s'empare de son cœur, peu fait à tant de silence. L'heure fatale est donc définitivement sonnée! *Les morts vont vite*, se dit-elle le cœur plein de larmes. C'en est fait, la lionne est morte; car la mort pour elle, c'est la fuite des adorateurs, c'est de passer au rang des femmes infiniment respectables. Nous en avons vu beaucoup pendant cet hiver qui font encore la sourde oreille à cet appel rigoureux du temps; nous ne pouvons à celles-ci que souhaiter pour l'année prochaine un grand fonds de philosophie.

Spectacles du 14 février 1842.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Verre d'eau. — Le Chalet.
CÉLESTINS. — Les Pilules du Diable.

pas vers la république. Eh! Messieurs, la question est heureusement plus simple; elle n'a pas même, je l'avoue, toute la grandeur que nos adversaires ont prétendu y trouver.

Ils ont vu dans la proposition ce qui n'y est pas : ils ne veulent pas reconnaître que c'est là une mesure simple, moyenne, modérée. L'idée absolue que l'on s'est obstinée à poursuivre à cette tribune a, sur ceux qui la combattent, un grand avantage : elle n'a pas été formulée. (C'est vrai! Très-bien!)

Loin d'être absolu, je suis décidé à faire une grande part à l'esprit politique dans cette chambre, et je veux y faire entrer un certain nombre de fonctionnaires publics, je veux accorder beaucoup à l'influence politique du pouvoir, je veux de grands fonctionnaires apportant ici leur expérience et leurs lumières, mais je ne veux pas l'envahissement. Voyez donc comme on raisonne parmi nos adversaires. De cette considération que la France renferme un grand nombre de fonctionnaires, de cette considération que la puissance publique s'éparpille entre un grand nombre d'individus qu'elle marque ainsi d'un caractère particulier, qu'aspire-t-on à conclure? (Écoutez! écoutez!)

Le bon sens conclurait du grand nombre de fonctionnaires au danger de les voir arriver en foule dans la chambre; eh bien! nos adversaires procèdent autrement, ils disent qu'il faut lever d'autant plus haut la barrière que la foule qui tend à se précipiter est plus nombreuse.

On se plaint de tous côtés de l'absence de dévouement à une cause, à un principe, à une politique; n'est-ce pas se plaindre que l'intérêt privé domine l'intérêt public?

Je ne prétends, Messieurs, à aucune perfection imaginaire; je ne crois pas qu'une loi puisse nous rendre infaillibles, mais je pense que nous pouvons donner au pays une leçon de morale, car la morale s'enseigne aux nations par la législation, par les sentiments qui sont exprimés à cette tribune. (Très-bien! très-bien!)

Je trouve très-bon qu'un membre de cette chambre arrive aux fonctions politiques les plus élevées; mais je défie qu'on me signale un inconvénient, un seul, à ce qu'on interdise au député d'accepter des fonctions de l'ordre secondaire; j'approuve donc et vous approuverez avec moi la première condition de la mesure. Que fait-elle ensuite? Elle veut que, dans toute carrière, on suive un ordre hiérarchique d'avancement. Est-ce que l'ordre hiérarchique suivi dans la marine a éloigné les hommes capables? est-ce que toutes les nominations qui y ont été faites n'ont pas été approuvées en dépit de l'esprit de parti lui-même? La proposition veut qu'une règle existe et qu'un fonctionnaire ne puisse pas monter les échelons de l'avancement quatre à quatre. Est-ce que l'administration n'a pas tout à gagner à l'adoption de cette règle? (Si! si! Très-bien!)

Il n'est pas vrai que le principe de la proposition tienne aux mauvaises passions; eh! mon Dieu, l'envie, la jalousie, l'intolérance, l'intolérance en matière d'orthodoxie gouvernementale, sont aussi de mauvaises passions, et elles sont de tous les partis; cessons donc de nous adresser des reproches : au fond, c'est au pouvoir que l'adoption de la proposition importe le plus. (Bruit au centre.)

Vous le savez, le ministère actuel a besoin d'emprunter à quelque bonne mesure un certain prestige; voyons les choses comme tout le monde les voit, et convenons-en avec la franchise particulière à un bon et loyal député, le ministère actuel a renoncé jusqu'à un certain point à la grandeur politique, mais il n'a pas encore renoncé à la grandeur morale. (Rumeurs au centre. — Bravos aux extrémités.)

Il a d'autant plus besoin d'estime qu'il ne se flatte pas d'éblouir les imaginations par ses actes. (On rit.) Il aspire, je le sais, à inspirer une estime profonde, durable. (M. Guizot répond de la tête : C'est bien cela!) Vous l'oblirez d'autant mieux que vous serez plus sévères pour vous-mêmes et que vous vous entourerez de plus de garanties contre les entraînements et les faiblesses.

Rétablissons, fondons dans les esprits l'idée inébranlable de notre indépendance : l'indépendance de ses représentants est le véritable trésor de la France. Faisons notre devoir, et cherchons la force où elle est; adoptons une réforme sensée, utile, libérale; confondons la calomnie en nous montrant jaloux de notre dignité, veillons sur nous en nous montrant plus sévères que ne le seraient nos plus grands ennemis. (Vifs applaudissements.)

Plusieurs membres s'apprêtent à quitter la salle; d'autres sortent.

M. DUCHATEL court à la tribune et combat la proposition.

Après son discours, M. le président met aux voix la prise en considération de la proposition.

L'appel nominal et le scrutin commencent à six heures et durent environ trois quarts d'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Voici le résultat du scrutin. (Mouvement général suivi du plus profond silence.)

Nombre des votants,	388
Majorité absolue,	194
Pour,	190

(Sensation. — Les ministres présents s'empressent de serrer leurs papiers dans leur portefeuille et se dirigent vers la porte.)

Contre, 198
La chambre n'adopte pas.
La séance est levée à sept heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 12 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures et un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des pétitions.

M. DE LOYNES : Des négociants de Bordeaux et d'autres villes demandent l'appui du gouvernement pour être indemnisés de pertes qu'ils auraient éprouvées lors du bombardement d'Anvers.

La commission propose le renvoi de cette pétition à M. le ministre des affaires étrangères.

M. GUIZOT répond que le ministère des affaires étrangères s'est déjà occupé de cette affaire et qu'il continuera à s'en occuper.

M. FOULD : Il est d'autant plus urgent que le ministère des affaires étrangères active les négociations à cet égard que, dans ce moment, il a été présenté à la chambre des députés belges un projet de loi relatif aux indemnités dont il est question dans la pétition.

Le renvoi est prononcé.

Le sieur Paganel, prête à Paris, signale deux anciens caissiers de l'archevêché de Paris comme s'étant approprié une somme de deux millions qu'ils auraient eue en dépôt, et demande leur mise en jugement. — Ordre du jour.

Le sieur Seinepart, à Paris, demande la mise en accusation des ministres.

Le pétitionnaire motive sa demande sur certains actes du ministère et notamment sur sa conduite dans les affaires d'Orient.

La commission conclut à l'ordre du jour.

M. L'AMIRAL LALANDE demande la parole. L'honorable membre dit qu'il croit devoir donner un démenti formel à une lettre qui lui a été attribuée et qui forme un des principaux arguments du pétitionnaire. Dans cette lettre il aurait dit qu'en présence de la conduite du gouvernement il n'osait plus répondre de la conduite de son escadre. Cette assertion est complètement fautive et rien n'a pu la justifier dans les dispositions de nos marins. J'avais, au contraire, toute confiance, continue l'amiral, qu'à moins d'une déclaration de guerre, tout conflit entre les escadres française et anglaise était impossible.

Après ces observations, la chambre passe à l'ordre du jour.

Des habitants de divers départements demandent la refonte des monnaies métalliques et la fabrication d'espèces nouvelles. — Renvoi à M. le ministre des finances.

Le sieur Gleemann, à Paris, demande que la sonnerie des horloges des monuments publics soit améliorée.

La chambre part d'un grand éclat de rire, au simple énoncé de cette pétition, et passe à l'ordre du jour.

Le sieur Troyon, à Paris, demande un emploi. (Nouveaux rires et nouvel ordre du jour.)

M. DUPRAT, autre rapporteur.

Le sieur Bordin, à Paris, se plaint de ce qu'on aurait extrait de sa propriété, sans son consentement, des matériaux destinés aux fortifications

de Paris, et il demande une loi sur cette matière. — Renvoi à M. Minolani des travaux publics.

Le sieur Boutat-Delsle, à Saumur, demande que des modifications soient apportées à la législation relative aux droits d'entrée et d'octroi sur les boissons. — Dépôt au bureau des renseignements et renvoi à la commission du budget.

Le sieur Drouard, à Vanvres (Seine), demande la réunion en une seule loi de toutes les dispositions législatives qui régissent l'impôt sur les boissons. — Ordre du jour.

Le sieur de Paris, ancien magistrat, à Paris, voudrait qu'on fit contribuer les domaines et forêts de l'Etat aux charges communales et départementales. — Renvoi au ministre des finances.

Le sieur Hiesse, à Chinon, demande qu'il soit opéré une retenue, au profit de l'Etat, sur les sommes que les employés et les fonctionnaires reçoivent à titre de salaire ou de traitement. — Ordre du jour.

M. DE BUSSIÈRES, 3^e rapporteur.

Le sieur Poly, commis en vins, à Paris, se plaint de ce qu'il aurait été victime d'une arrestation et d'un emprisonnement arbitraire. — Ordre du jour.

Le sieur Foncuret, capitaine au long cours, à Bordeaux, soumet à la chambre un projet de scrutin et d'appel nominal expéditif pour une nombreuse assemblée.

La chambre entend les développements de cette pétition au milieu d'une grande hilarité; elle passe ensuite à l'ordre du jour.

Aucun autre rapport de pétition ne se trouvant prêt, la séance est levée à trois heures un quart.

CHEMINS DE FER.

Exposé des motifs du projet de loi présenté par M. Teste.

(Suite et fin.)

» L'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, qui ont accueilli les premiers ces deux puissants moyens de communication, en recueillent déjà les fruits.

» La Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie même, ont commencé à marcher sur leurs traces ou se disposent à les suivre.

» En France, nous n'avons vu encore que des essais de ce genre; mais de grandes études ont été faites, des tracés ont été proposés dans toutes les directions.

» Au milieu de tant de projets, dont le but est d'imprimer aux cités les plus importantes un mouvement commercial plus animé, comment Marseille pourrait-elle être laissée à l'écart? Ne serait-ce point l'exposer érudement à voir passer à d'autres villes le commerce précieux qu'elle fait avec la Suisse, l'Allemagne et le nord de la France?

» Trois grandes places de commerce font à cet égard une concurrence redoutable à Marseille : le Havre, Anvers et Trieste.

» De ces trois places rivales, l'une a été dotée d'un chemin de fer; tout annonce que les deux autres ne tarderont pas à en être pourvues. Or, si on doit être ainsi, n'y aurait-il pas danger à ce que Marseille fût seule déshéritée des avantages que lui procurerait le perfectionnement de ses voies de transport?

» Une seule observation fera pressentir de quel intérêt serait pour elle l'amélioration proposée.

» Les cotons de l'Egypte et du Levant arrivent par Trieste à Zurich et en Allemagne; et, sans les douanes qui prohibent l'entrée de cette denrée en France par la voie de terre, tous les manufacturiers de l'Alsace préféreraient la retirer de Trieste par la voie de Zurich que de Marseille.

» Le contraire arriverait si le chemin de fer de Marseille à Lyon existait, la vallée du Rhône étant plus favorable que toute autre voie pour arriver en Alsace et en Allemagne.

» Marseille est non seulement le chef-lieu du Midi, mais encore le centre du commerce de la Méditerranée. Ses relations avec le Levant et l'Egypte, l'Amérique et les Indes, sont immenses; elle en a lié de plus récentes avec Odessa et Trieste, et sa position en fait naturellement le nœud entre la métropole et cette belle colonie d'Alger, appelée à prendre, dans un avenir prochain, un très-grand développement.

» Par une conséquence naturelle de ces faits, Marseille est l'une des artères qui répandent au sein du royaume le plus de vie. Ses douanes, plus productives que celles du Havre, en font foi.

» Il est donc vrai de dire que sa prospérité est, dans toute la force du terme, une richesse nationale : la France tout entière est intéressée à ce que les sources n'en tarissent pas, et, sous ce rapport comme sous tant d'autres, on ne concevrait point que Marseille fût rejetée dans une condition inférieure à celle des principales villes commerçantes, par la privation où elle se trouverait des moyens de communiquer plus rapidement les ressources qu'elle reçoit de toutes parts.

» Considéré de ce point de vue général, on peut donc affirmer que le projet de chemin de fer de Marseille à Lyon n'est pas seulement d'utilité, mais de nécessité publique, s'il est permis de parler ainsi.

» La commission ajoute que, les importations et les exportations devenant plus considérables par suite de l'établissement du chemin de fer, il en résulterait une augmentation notable dans les produits de certains impôts, qui amèneraient au trésor des recettes plus abondantes. « Les malles-postes dit-elle, pourraient être portées par la voie de fer, ce qui diminuerait les frais de courriers; on pourrait même s'en servir pour le transport des troupes, de manière à économiser la majeure partie des dépenses qu'occasionne leur déplacement, en même temps qu'on éviterait aux citoyens les embarras que fait éprouver le logement des militaires. Enfin, tous les intérêts publics ressentiraient nécessairement l'effet d'une réaction salutaire, imprimée par l'exécution d'un projet qui ouvrirait à l'industrie, au commerce et aux arts une sphère nouvelle, d'où il jaillirait certainement, dans un avenir prochain, un développement prodigieux de richesse nationale.

» Il y aurait donc tout à la fois bénéfice pour les particuliers et bénéfice pour tous les intérêts publics.

» Nous rétablissons enfin les détails donnés par M. le ministre des travaux publics sur les trois tracés présentés pour le chemin de fer d'Avignon à Marseille en concurrence avec celui auquel le conseil-général des ponts et chaussées a donné la préférence.

» Quatre tracés différents ont été proposés pour relier ensemble Marseille, Avignon et Beaucaire.

» Le premier est celui qu'avait présenté, en 1834, M. l'inspecteur-général Kermaingant, auteur du projet général du chemin de fer de Marseille à Lyon. Ce tracé, en quittant Avignon, va traverser la Durance, passe près de Tarascon et d'Arles, suit le canal d'Arles jusqu'au port de Bouc, et traverse sur un viaduc l'étang de Caronte, un peu au-dessous des Martigues. Il longe ensuite l'étang de Berre, et, remontant le vallon de l'Assassin par une pente de cinq millimètres, le franchit, au moyen d'un souterrain de 3,640 mètres de longueur, et à 83 mètres 78 centimètres de hauteur au-dessus de la mer, la chaîne de l'Etoile, qui sépare le bassin de l'étang de Berre de celui de Marseille; il débouche ainsi dans ce dernier bassin, parcourt le vallon de Séon avec une pente de 0,045 mètres par mètre, passe en souterrain sous le hameau de Saint-Louis et arrive à Marseille, à Saint-Lazare, et, par un pont souterrain, à l'anse de la Joliette.

» La longueur de ce tracé, depuis Avignon jusqu'à Marseille, est de 118,800 mètres environ. Les pentes et rampes sont très-faibles entre Avignon et les Martigues; elles s'élèvent à 5 millimètres entre ce point et Marseille.

» Le second tracé, présenté par M. Jules Seguin, diffère peu du précédent; seulement, à partir d'Arles, au lieu de suivre le canal d'Arles à Bouc, il se dirige, à travers la partie basse de la plaine de la Crau, sur le village de Foz, par un seul alignement de 30,320 mètres. Au-delà de Foz, il coupe la pointe de l'étang de Lestomat, s'établit sur le franc-bord du canal de Bouc, franchit la passe du plan d'Aren sur un pont-levis, traverse les bourdigues de Bouc sur une levée de 1,000 mètres de longueur, à 4 mètres de hauteur au-dessus de la mer, parallèle à la jetée du port de Bouc, et qui va se rattacher à l'anse Vieille; au-delà de l'anse Vieille, il coupe les collines ardues qui bordent l'étang de Caronte.

» Des Martigues à Saint-Louis, deux directions sont indiquées par M. Seguin : l'une est identique avec celle du projet de M. Kermaingant; l'autre suit la vallée de Rove et débouche par un souterrain près du Drou, passe ensuite au hameau des Bastides, traverse une série de contreforts et de vallons, et franchissant enfin la chaîne de l'Etoile à la

céréales. Son discours a eu pour but d'établir que la détresse du pays doit être attribuée à des causes tout autres qu'à la cherté des blés.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 27 janvier 1842. — Le bateau à vapeur anglais le *Cyclops* est arrivé le 22 du courant, amenant enfin le nouvel ambassadeur anglais, sir Strafford Canning. A peine entré dans le port, ce diplomate a su élever des démêlés entre lui et la Sublime-Porte. Il exigeait que lors de son débarquement la batterie du palais de la Pointe du Sérail le saluât de 19 coups de canon. Le grand-visir répondit que la Pointe du Sérail étant une résidence impériale, le salut serait censé être fait au nom du sultan, et qu'il n'était pas d'usage qu'un souverain prit l'initiative dans ces occasions.

Les négociations durèrent trois jours, au bout desquels on parvint à faire entendre raison au représentant anglais qui restait fièrement à bord du bateau et qui débarqua enfin entouré d'une suite nombreuse. Tous les autres représentants allèrent le visiter le même jour, et hier il alla à son tour faire sa visite et présenter ses lettres de créance au grand-visir. Ce dernier lui avait envoyé sa propre voiture, avec un colonel qui devait l'accompagner, et des chevaux pour sa suite. L'entrevue dura plus d'une heure, et sir Canning, après le premier échange de félicitations et de compliments, entama la grande question de l'érection d'un temple protestant à Jérusalem et d'un évêque de ce rit. Il paraît que ses instructions sont

précises à cet égard, et que l'Angleterre est décidée à obtenir ce que les catholiques, les grecs schismatiques et les Arméniens ont obtenu depuis fort longtemps.

Du reste, on commence à parler dans le public d'un événement qui simplifierait beaucoup les difficultés, c'est-à-dire de la chute prochaine du grand-visir qui devrait être bientôt remplacé. Ce serait un grand bienfait pour la Turquie, car la tendance de ce dignitaire à revenir vers les institutions passées ne peut avoir que de funestes résultats.

Sir Canning a amené avec lui plusieurs jeunes gens destinés à l'étude des langues orientales, pour devenir plus tard interprètes de l'ambassade. Le gouvernement anglais s'est enfin décidé à adopter le système depuis longtemps en vigueur chez les Français, de ne plus se servir des gens du pays pour faire le service de drogman, mais de n'employer que des nationaux.

ITALIE.

Le duc de Modène a vendu au gouvernement autrichien son beau palais de Vienne pour 540,000 florins. Ce palais était précédemment occupé par le prince Wasa, et doit, dit-on, servir maintenant pour y installer les bureaux de l'administration des chemins de fer de l'état. Le prince Wasa continuera d'habiter l'Italie dont le climat lui est nécessaire à cause de sa santé.

ESPAGNE.
A Madrid, la discussion de l'adresse traîne en longueur. Sur le sixième paragraphe seulement, où il est question de la mise en état de siège de Barcelone, cinq amendements ont été proposés.
Le succès du ministère n'est plus douteux. On prétend néanmoins qu'un certain nombre de députés ont mis pour condition à leur vote en faveur du cabinet le renvoi de trois ministres, MM. San-Miguel, Alouza et Surra.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Nous avons reçu une lettre de M. Auvray, par laquelle il nous explique que le défaut de livraisons qui lui est imputé par l'administration du *Journal des Journaux* ne provient pas de son fait, que cette administration, ayant reçu le montant intégral des abonnements, aurait dû lui expédier régulièrement le journal, et que d'ailleurs les abonnés ont le droit incontestable de réclamer, sans condition de réabonnement (M. Auvray ne veut pas qu'on lui adresse le reproche d'être la cause de cette nouvelle obligation imposée aux abonnés), les livraisons qui leur manquent, puis qu'elles ont été payées.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL,

Administratif, Historique, Industriel et Statistique.

POUR

L'ANNÉE 1842.

Suite à la Collection séculaire des ALMANACHS DE LYON, commencée en 1711.

En vente chez MOUCIN-RUSAND, éditeur, Halles de la Grenette, à Lyon. (5492)

VENTE AUX ENCHÈRES

ET EN DÉTAIL.

De meubles, hardes, linge de corps et de table.

Faubourg de Vaise, place du Marché, maison Giraud.

Le jeudi dix-sept février 1842, à neuf heures du matin, il sera vendu, par le ministère d'un commissaire-priseur, lieu susdit, plusieurs lits garnis, tables, commodes, armoire, chaises, batterie de cuisine, étagères, vin en bouteilles, linge de corps et de table, manteau, hardes à l'usage d'homme, etc.

(TROISIÈME INSERTION.)

Le samedi dix-neuf du même mois, à onze heures du matin, il sera procédé, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, sise place du Port-du-Temple, 42, au 1er, à la vente aux enchères de dix-sept couverts, douze cuillers à café, un pochon argent, montre à la Lépine et autres, croix et bagues garnies de roses.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de feu Jean-Marie Chirat, qui était propriétaire-rentier à Vaise, et en suite d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon. (2225)

VENTE AUX ENCHÈRES,

EN DÉTAIL,

D'UN FONDS DE POÊLIER,

Rue Thomassin, 18.

Le mercredi seize février mil huit cent quarante-deux, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, dans le domicile susdit, il sera procédé, par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs de Lyon, à la vente aux enchères d'objets mobiliers consistant en poêles, tables, chaises, commodes, armoire, bois de lit, matelas, couvertures, batterie de cuisine, etc.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon.

En sus du prix de chaque adjudication, il sera perçu cinq centimes par franc. (2300)

(5498) A vendre.

CINQ GRANDES MAISONS contiguës, en dedans des portes de la ville, construites depuis 15 et 18 ans, dans lesquelles il n'y a rien à louer; le tout est habité. Le revenu est susceptible d'une augmentation considérable; il est de onze mille cent trente francs, pour le prix de cent vingt-cinq mille francs. On les vend pour cause d'un long voyage. On donnera toutes facilités pour le paiement; elles seront vendues ensemble ou par lots.

S'adresser à M. Angros, rue Mulet, 6, chargé de traiter et de la vente de plusieurs maisons au centre de la ville, dans les prix de 18, 24, 35, 42, 64, 80 à 450,000 f.; de plusieurs propriétés aux environs de Lyon de différents prix; de plusieurs bons domaines pour placement dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Allier, de la Nièvre, de l'Ain, de l'Isère, de Saône-et-Loire, dans le Charollais, le Beaujolais et sur les bords de la Saône, dans les prix de 50, 70, 85, 105, 150, 135, 200, 280 à 900,000 f.

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Bénitiers-de-la-Croix, près la Banque.
— A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Moustier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7136)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Concernant les fermetures des portes d'allées et portes-cochères.

M. FICHET, mécanicien à Lyon, place du Concert, vient de faire une nouvelle serrure parfaitement à l'abri des crochets et des fausses clés.

Cette serrure, propre à fermer les portes d'allées, les portes-cochères et les portes de caves, toute posée sur la porte, y compris la gâche, l'entrée et deux clés, coûtera de 25 à 30 francs. Chaque clé de locataire coûtera en sus 3 francs.

Caisnes, coffres-forts, depuis 290 francs et au-dessus.

M. FICHET reste responsable de la marche de ses ouvrages pendant dix ans, et en prend l'engagement par sa facture. (5490)

Maison centrale à Paris, rue Richelieu, 77.

(316) A vendre de suite,

POUR CAUSE DE DÉPART.

JOLI PETIT FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, dans un des meilleurs quartiers de Lyon.
S'adresser à M. Déchavaune, marchand de pipes, rue de la Préfecture.

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE LIBRAIRIE, CABINET DE LECTURE ET ATELIER DE RELIURE, situé dans une petite ville très-commerçante, à environ quarante kilomètres de Lyon.
S'adresser, pour les renseignements, à M. Arnaud, négociant en liquides, rue des Marronniers, à Lyon. (305)

(5488) A vendre.

UN BEAU CAFÉ possédant une bonne clientèle, situé au centre de la ville.
S'adresser au cabinet de lecture, rue de la Plume, près la rue Grenette.

A louer pour la Saint-Jean prochaine.

PLUSIEURS BATIMENTS situés grande rue de la Guillotière, n. 96. Ces constructions, avec un vaste emplacement clos de murs, peuvent convenir pour une fabrique ou un atelier.
S'adresser, le matin, à MM. Berger frères, n. 9, cours de Brosses, à la Guillotière. (504)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN CAFÉ ayant une bonne clientèle et dans un bon quartier.
S'adresser à M. Gaillard, marchand de verres, quai Saint-Antoine, n. 38. (515)

A louer présentement à Grenoble.

UN SUPERBE HOTEL GARNI,

SITUÉ AU CENTRE DE LA VILLE, ET occupé depuis cinquante ans par son propriétaire.

Cet hôtel, composé de trois étages avec entresol, a dix croisées et 41 mètres de façade, de vastes écuries, une grande remise, cinquante chambres toutes fraîchement restaurées; il y a également dans le même bâtiment un local destiné à l'établissement d'un restaurant.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Villard cadet, rue Trois-Carreaux, 8 et 10, à Lyon, ou à son propriétaire, M. Battier, qui l'occupe, à Grenoble. (285)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 f. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 13. (7634)

HUILE-GAZ.

Cette huile brûle avec une flamme vive et pure, sans fumée et sans odeur. — Prix: 70 c. le demi-kilogramme. — Passage de l'Hôtel-Dieu, 7, et côte Saint-Sébastien. — Bon savon à 30 c. et bougies 40 c. et 1 fr. à 1 fr. 50 c. (324)

Rhumes.—Enrouements.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhume, toux, catarrhe, asthme, coqueluche, enrouement, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c et de 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, n. 50; Vernet, place des Terreaux, 15; Lardet, place de la Préfecture; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Chalon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue, 36. (7462)

AVIS.

M. REUS, marchand de chevaux, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient d'arriver dans notre ville avec un transport de CHEVAUX DE CARROSSE.
Il est logé à l'hôtel du Parc. Il restera quelques jours à Lyon. (319)

CAUTÈRES, POIS ÉLASTIQUES EN CAOUTCHOUC, de Le Perdiel, pharmacien à Paris, faubourg Montmartre, n. 78, à Paris, adoucissants à la guimauve, suppuratifs au garou, se trouvent dans beaucoup de pharmacies. — Dépôt chez M. Vernet, à Lyon. (7875—5903)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré des qualités toniques incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac.

Prix: 2 f. 50 c. le flacon.

A Saint-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7382)

POUDRES DE A. JULLIEN

Pour le Collage des Vins.

Il a été fait pour le collage des vins tant d'imitations des Poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces Poudres, qui viennent encore d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'Arcey, se recommandaient déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les Poudres de Jullien (River jeune, successeur) coûtent plus cher, il est vrai, que celles imitées (5 fr. 50 c. le demi-kilogramme pour coller cinquante pièces); mais, comme on n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié du poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché.

S'adresser, A LYON, rue Saint-Dominique, n. 2, CHEZ M. COMMOY, fabricant de billes de billard, qui tient aussi un dépôt de VINS DE BORDEAUX de Château-la-Rose et VINS DE CHAMPAGNE provenant de la maison MOET ET CHANDON, d'Épernay. (Vente par panier et au détail par bouteilles.)

Dépôt, à VILLEFRANCHE, chez M. DURIEU-BOTET, négociant en vins; Et à BELLEVILLE-SUR-SAONE, chez M. SOITEL, aussi négociant en vins. (6343)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 85 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (6817)

EAU DE PÉTALES

FLEURS D'ORANGER

D'ÉTIENNE ROBERT,

DISTILLATEUR A GRASSE.

Cette Eau, distillée avec la seule partie blanche de la fleur d'orange, les pétales, est douce, très-suaave et assez parfumée pour servir à la toilette.

Ainsi privée de la portion jaune et verte qui contient un principe acre, à odeur forte, elle convient aux personnes irritables et calme toute exaspération nerveuse.

Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon.

Il sera établi des sous-dépôts.

Même adresse: dépôt de toute sorte de THÉS DE CHINE

correspondance de la Compagnie anglaise. (7670)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.
Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lévis. (7180)

Gaz de Saône-et-Loire.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que le dividende de 35 fr. par action sera payé, à dater du 15 courant, à la caisse de MM. Teste-le-Beau, Guyon et Olivier, banquiers, port Saint-Clair, mais seulement sur la présentation du titre définitif. (550)

AVIS AUX PÈRES DE FAMILLE.

Une réunion de jeunes conscrits désire augmenter leur nombre pour former une association. Le dépôt est de 1,000 f. S'adresser de suite chez M. Petret, quai Puits-de-Sel, 12, où la réunion définitive aura lieu mercredi, à trois heures du soir. (552)

Le Sirop pectoral de Mou de Veau est reconnu bien supérieur à tous les autres remèdes, pour la prompte guérison des maladies de la poitrine, rhumes, toux, catarrhes, irritations, etc. — Se vend à la pharmacie QURT, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. (2422)

PATE D'ESCARGOTS.

Cette préparation, d'un goût balsamique et suave, est un des meilleurs pectoraux que l'on puisse employer pour la guérison des MALADIES DE POITRINE, LES IRRITATIONS, les toux opiniâtres, les rhumes, les catarrhes, les enrouements, etc.

PRIX DES BOITES: 1 FR. 25 C.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (7627)